



## versement du salaire après licenciement

Par **toutoune**, le **26/10/2011** à **06:19**

Bonjour,

J' ai été licenciée pour faute grave le 23 février. Je n' ai reçu mon salaire du mois que le 12 mars avec cependant une fiche de paie qui indique que j' ai été réglée le 23 février par chèque.

Je demande au conseil prud'hommal la rectification de cette date mais souhaiterais savoir ( en sus du harcèlement moral ) si mes ex employeurs peuvent être sanctionnés pour ce règlement tardif et la date trafiquée sur ma fiche de paie. Cela m' a forcément mise en difficulté pour mon loyer à régler et ce détail corroborera la volonté de nuire. ( tous les employés ont été payés le 4 Mars )

Je me défends seule et rédige mes chefs de demande en ce moment.

Si je peux connaître l' article du code du travail afférent, ce serait super.

Merci beaucoup.

Par **P.M.**, le **26/10/2011** à **10:20**

Bonjour,

Déjà, il faudrait pouvoir prouver la date exacte de la réception du solde de tout compte et pour un si faible délai, le Conseil de Prud'Hommes ne vous accordera vraisemblablement aucune indemnité, je pense même qu'il est inutile de le faire figurer dans vos demandes...

Par **toutoune**, le **26/10/2011** à **22:32**

Merci de cette réponse. Je ne pensais pas à une indemnité mais à signaler par cet élément supplémentaire au juge que jusqu' au bout, j' avais eu un traitement différent des autres salariés.

Mais cependant, je peux demander au conseil la rectification de cette fiche de paie ? La comptable que j' avais alertée ne l' a jamais fait.

Cordialement

Toutoune

Par **P.M.**, le **26/10/2011** à **22:38**

Je ne vois pas ce que cela peut vous apporter et il reste toujours en suspens de savoir si vous avez la preuve de l'envoi tardif...  
Le Conseil de Prud'Homme risque de ne pas apprécier de devoir statuer sur une telle demande insignifiante...

Par **toutoune**, le **26/10/2011** à **22:46**

Oui, je dispose de la preuve formelle de l'envoi tardif. j'ai gardé l'enveloppe avec n° du recommandé et tout et tout...

C'est vrai que cela paraît insignifiant et sûrement vais je laisser tomber mais quand vous avez des rappels de salaires que vous réclamez depuis des années et qui ont duré pendant des années, vous avez envie de les tourmenter comme ils l'ont fait avec vous.

Merci beaucoup.

Je suis arrivée à en rire.

Toutoune